**Règlement FFSB : ARTICLE 11 - TROISIÈME DIVISION (M3)**

Déclaration des équipes quadrettes avant le 26/07/2024 pour disputer les concours dédiés au sein du CBD07.

Equipe déclarée à la FFSB et engagée sur le plan A.S/E.S.B :

✓ 3 joueurs de base minimum (4 ou 5 possibles)

✓ Possibilité de compléter avec des licenciés F3, M3, F4, M4, 1 F-18\* ou 1 G-18\* (jokers) de la même A.S. /E.S.B.

=> A condition de ne pas être inscrit sur la liste ministérielle de Haut niveau « Elite, Séniors, Collectifs nationaux ou Relève »

**Un seul U18 peut compléter une équipe déclarée.**

**La composition de l’équipe peut comporter un seul M3 mais tous les joueurs déclarés reçoivent une licence M3/F3.**

**Attention ! 1 joueur déclaré dans une équipe ne peut pas compléter une autre équipe et ne peut plus muter.**

L’équipe s’engage à ne participer qu’à un seul concours qualificatif par week-end et à toutes les journées sous peine de sanction.

La présence du capitaine n’est pas obligatoire, mais son nom doit être sur la 1ère ligne de la fiche et porter la mention « absent » à la suite de son nom.

A l’issue des 4 premières journées, le classement permettra de désigner les 16 équipes qualifiées pour la 5ème journée.

Après la 5ème journée, les équipes qui terminent dans les 4 premières places se qualifient directement au Championnat de France et le premier du classement accède à la M2.

NB: Le nombre d’équipes qualifiées pour le championnat de France peut être revu en fonction du nombre de qualifiés attribué par la FFSB, (validation fin janvier du nombre de qualifiés par la commission des concours qualificatifs).

La montée en M2 se fait au niveau de l’équipe déclarée et non en fonction du nombre de points individuels.

**L’accession de la 1ère équipe du classement en M2 s’appliquera à compter de la saison 2024/2025.**

Dates proposées sur le calendrier national de la FFSB et retenues par le CBD

**1ère journée** : 14 septembre 2024, **2ème journée** : 6 octobre 2024, **3ème journée** : 23 et 24 novembre 2024, **4ème journée:** 18 et 19 janvier 2025, **5ème journée** : 8 mars 2025

Les concours dédiés sont gérés par le CBD07 et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes : Equipe de base (même n° d’équipe)

* Equipe constituée de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l’équipe déclarée
* Possibilité de recourir de 1 à 3 compléments d’équipe « jokers » de l’AS/ESB par concours.
* Obligatoirement : 2 licences de l’équipe de base doivent être déposées + 3 licences compléments d’équipe

 « jokers » au maximum 5 joueurs

Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Q.

**INSCRIPTIONS**

Par Internet sur le site du CBD07, elles seront ouvertes, le 26/08/2024 à 20h00 aux 28/08/2024 à 20h00 .

Toute inscription en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte

**Au-delà de 32 équipe, le tirage s’adaptera au nombre d’inscrits ; (Groupe de 4 ou de 5)**

Les coordonnées complètes et exactes du Capitaine devront être renseignées sur le formulaire Internet ainsi que les 1er et 2ème choix de lieu.

Pour valider cette inscription Internet, dès parution officielle de la répartition des équipes sur le site, il faudra **envoyer dès que possible et avant** le 6 septembre 2024 au CBD 1 chèque de 100 euros à l’ordre du « CBD07 » accompagnés des 4 fiches points. (4 premières journées)

**En aucun cas, la société organisatrice doit modifier la liste des inscrits sur son concours, les demandes de modifications doivent être adressées au CBD qui décidera.**

**DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Début de la compétition: 8H

Parties en 13 points ou 1h45

Présence souhaitée d’un arbitre désigné par le CBD et pris en charge par l’organisateur.

**Tirage au CBD dans la semaine précédent la journée.**

**Règlement applicable pour les concours par groupe de 4 (ou/et groupe de 3 si concours incomplet):**

RS 2022/2023 : Art 64 tirage au sort alinéa 5

Avant le démarrage de la compétition, s’il s’avérait qu’après tirage un groupe soit réduit à deux équipes, un tirage parmi les groupes de 4 désignera une équipe pour compléter ce groupe.

Déroulement horaire Quadrettes (Parties en 1h45), chaque équipe rencontre les autres équipes de son groupe :

1ère partie : 8h, 2ème partie : 10h15 et 3ème partie : 14h

Les ½ finales opposent les 4 équipes classées 1ère de chaque groupe, les équipes classées 2ème et 3ème jouent une partie de classement.

½ finales + parties classement: 16h15, Finale : 18h30

**ATTRIBUTION POINTS DE CLASSEMENT (pour l’équipe)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| POINTS de Classement | Partie de Groupe (Gagnée, Office ou Forfait) | 2 pts |
| Bonus 1er de groupe | 6 pts |
| Bonus 2ème de groupe | 4 pts |
| Bonus 3ème de groupe sauf groupe de 3 | 2 pts ou 0  |
| 1/2 Finale | 4 pts |
| Finale | 4 pts |
| Partie de Classement | 2 pts |

Dans les groupes de 3, les 2 points bonus ne seront pas attribués au 3ème du groupe.

***Remarque préliminaire***: C’est le total des points obtenus dans tous les concours qualificatifs auxquels l’équipe a participé qui est retenu, à l’issue du 5ème week-end.

**Classement des équipes :**

Les points de classement n’ont rien à voir avec les points de catégorisation pour la montée ou le maintien.

Ce classement d’équipe sert à désigner les 4 équipes qualifiées au Championnat de France et 6 suivantes après les poules au Fédéral (1er de poule et 2ème de poule)

L’AS organisatrice devra adresser au plus vite, dès le lendemain au CBD07, les fiches d’inscription et le tableau de la compétition *(graphique) pour que ces points soient comptabilisés par la secrétaire du CBD*

**PRIX MINIMUM:**

**Inscriptions : 25€ par équipe**

**Indemnités: 20€ par partie gagnée en groupe, 30€ partie de classement, 40€ :½ et finale.**

**ATTRIBUTION POINTS DE CATEGORISATION (pour chaque joueur)**

Ces concours dédiés qualificatifs sont des concours classés Promotion et rapportent au joueur des points de catégorisation selon réglementation en cours

**Les litiges éventuels quels qu’ils soient seront gérés par le Comité de l’Ardèche**

**ARTICLE 77.B - CONCOURS ORGANISES PAR GROUPES**

1**. Définition des Groupes**

On entend par "Groupes" la réunion d’un nombre déterminé d’équipes ou joueurs (3 ou 4 équipes).

En outre, il faut éviter, dans la mesure du possible, que deux équipes d’une même ASB se trouvent dans un même groupe.

2**. Recommandation**

Il est recommandé de former le maximum de groupes de 4, formule la plus juste.(Groupe de 5 si plus de 32 équipes)

Cependant, en fonction du nombre d’équipes et de jeux disponibles, l’utilisation de groupes de 3 peut s’avérer nécessaire.

Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n’est pas primée.

RS 2022/2023 : Art 64 tirage au sort alinéa 5

 Par ailleurs, avant le démarrage de la compétition, s’il s’avérait qu’après tirage un groupe soit réduit à deux équipes, un tirage parmi les groupes de 4 désignera une équipe pour compléter ce groupe.

3. **Dénomination des rencontres**

Les rencontres dans un groupe se nomment « phases ».Chaque phase correspond à une partie.

4**. Ordre des rencontres - résultats**

Dans chaque Groupe, identifier chaque équipe par une lettre (A, B, C, D) au moyen d’un tirage au sort.

Chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe :

Première phase

* Les équipes A et B sont opposées l’une à l’autre.
* Les équipes C et D sont opposées l’une à l’autre.

Deuxième phase

* Les équipes A et C sont opposées l’une à l’autre.
* Les équipes B et D sont opposées l’une à l’autre.

Troisième phase

* Les équipes A et D sont opposées l’une à l’autre.
* Les équipes B et C sont opposées l’une à l’autre.

**L’équipe classée 1ère de son groupe poursuit la compétition.**

**Possibilité de faire disputer une partie de classement pour les équipes classées 2ème et 3ème**

En cas d’égalité à l’issue des phases de groupe :

✓ Si l’égalité concerne 2 équipes (nombre de parties gagnées égal), celles-ci sont départagées par l’opposition directe (celui qui a gagné l’autre est déclaré vainqueur).

✓ Si l’égalité concerne 3 équipes (nombre de parties gagnées égal), celles-ci sont départagées :

* au goal-average général (différence points faits, points laissés faire)
* puis au nombre de points marqués (points faits).
* Puis si l’égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l’opposition directe.
* Si l’égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d’appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le

Championnat des clubs.